

L'Arrêté du 14 décembre 2017 portant nomination des conseillers prud'hommes pour le mandat prud'homal 2018-2021 a été publié le 19 décembre au JO. Il assure la nomination de 13 482 conseillers, dont 6916 salariés et 6566 employeurs.

L'ensemble des candidats UDES, dont le dossier avait été déposé sur le portail dédié (304 sur les 310 sièges attribués), ont été validés par la garde des sceaux, ministre de la justice, et la ministre du travail. A ce jour, le nombre de sièges vacants est de 1030, dont 690 employeurs.

Ce déficit de conseillers désignés lors du renouvellement général, a conduit la Direction générale du travail à **organiser très rapidement des désignations complémentaires. La date de dépôt des candidatures est fixée entre le 15 février et 8 mars 2018 (pour une entrée en fonction mi-avril).**

Sept sièges restent à pourvoir pour l'UDES :

| Région | Conseil des prud'hommes | Section | Nbre de candidats recherchés | Sexe du candidat recherché |
|-------------------------|-------------------------|---------------|------------------------------|--|
| Auvergne-Rhône-Alpes | Aurillac | ACT. DIVERSES | 1 | Homme ou Femme |
| Bourgogne-Franche-Comté | Sens | ACT. DIVERSES | 1 | Homme ou Femme |
| Grand-Est | Bar le Duc | ACT. DIVERSES | 1 | Homme ou Femme |
| Guyanne | Cayenne | ACT.DIVERSES | 1 | Homme ou Femme |
| Hauts-de-France | Boulogne sur Mer | ACT. DIVERSES | 1 | Femme (liste impérativement paritaire) |
| Ile-de-France | Bobigny | ACT. DIVERSES | 1 | Homme (liste impérativement paritaire) |
| OUTREMER | St Denis de la Réunion | ACT.DIVERSES | 1 | Femme (liste impérativement paritaire) |